CAISSE CENTRALE DE LA MSA

CONFÉRENCE DE PRESSE CCMSA

1ER OCTOBRE 2024

msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

TABLE DES MATIERES

La MSA, un opérateur bienveillant et un outil au service du monde agricole

1 – La MSA accompagne ses ressortissants face aux crises du monde agricole……page 1

2 – La MSA apporte des solutions concrètes pour simplifier les démarches administratives des actifs agricoles……page 3

3 – La MSA, actrice des politiques de santé territoriales et de la prévention……page 5

La MSA, une actrice innovante responsable de la mise en œuvre des politiques publiques

4 – La MSA propose des services adaptés aux besoins des professionnels agricoles : le nouveau Tesa simplifié……page 6

5 – La MSA mène un accompagnement spécifique des grandes entreprises agricoles……page 7

La MSA, engagée dans la vie locale des territoires

6 – La MSA, opératrice, porteuse et animatrice du réseau des France services……page 8

7 – La MSA développe une offre de services en économie sociale et solidaire……page 9

Annexes

Annexe 1 – Dossier de presse : La MSA agit pour la prévention du mal-être en agriculture

Annexe 2 – Le Plan stratégique MSA 2030

Annexe 3 – Élections des délégués MSA : 2,5 millions d'adhérents appelés à voter en 2025

Contact presse

Elora Bayon : bayon.elora@ccmsa.msa.fr / 06.66.02.11.72

presse@ccmsa.msa.fr

La MSA, un opérateur bienveillant et un outil au service du monde agricole

1 – La MSA accompagne ses ressortissants face aux crises du monde agricole

Dans un contexte marqué par les crises écologiques, économiques et internationales qui secouent le monde agricole, la MSA déploie des actions d'accompagnement financier pour soutenir les agriculteurs face aux difficultés subies au quotidien. À la suite des mobilisations agricoles du début d'année, elle renforce également son action en matière d'accompagnement social et de prévention du mal-être des populations agricoles.

Prises en charge de cotisations et mise en place d'échéanciers de paiement : le bilan des aides à la trésorerie délivrées par la MSA

Si la prise en charge de cotisations et contributions sociales est prévue au budget de la MSA chaque année (avec 30 millions d'euros dédiés), de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financier ont été mis en place depuis 2021.

Ainsi, entre 2021 et 2023, la MSA attribué plus de **400 millions d'euros** au titre de l'ensemble de ses dispositifs de prise en charge des cotisations, dont :

- **170,4 millions d'euros** dans le cadre du dispositif « résilience », lié à la guerre en Ukraine ;
- **113 millions d'euros** dans le cadre du dispositif lié au Gel 2021 ;
- **18 millions d'euros** dans le cadre du dispositif lié à la crise porcine de 2022 ;
- **12,7 millions d'euros** dans le cadre du dispositif lié au Gel 2022.

La MSA a également mis en place des échéanciers de paiement pour les employeurs rencontrant des difficultés. **8 380 échéanciers** ont ainsi été accordés en 2022 (un nombre élevé qui s'explique par les difficultés rencontrées suite à la guerre en Ukraine), et **4 453 échéanciers** ont été accordés en 2023.

Au-delà de ce soutien financier, la MSA accompagne les exploitants tout au long de leur activité pour repérer les signaux de difficultés le plus en amont possible.

Depuis le printemps 2024, la MSA mène notamment des actions de prévention ciblée sur les primo-débiteurs, et contacte systématiquement les exploitants qui se retrouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations pour explorer avec eux les solutions à leur disposition. A ce jour, 8 800 exploitants ont ainsi été contactés depuis la mise en place de cette action.

Refonte des procédures de prise en charge des cotisations

La MSA participe depuis plusieurs mois à la refonte de l'instruction ministérielle de 2014 relative aux modalités d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Cette refonte permettra en premier lieu aux caisses de MSA de déroger à l'obligation de soumettre les demandes de PEC à l'avis préalable de la CDOA afin d'examiner la viabilité économique de l'entreprise dans certains cas. En second lieu, elle permettra si la situation l'appelle, d'affecter les PEC en fonction des revenus de l'année en cours, et non de l'année n-1.

Evolutions et améliorations des mesures de recouvrement engagées en 2024

En 2024, la MSA a pleinement déployé la réforme des échéanciers de paiements, en allongeant de 3 à 5 ans la durée maximale imposée pour les échéanciers de paiement. Elle a également mis en place une mesure de remise gracieuse de la majoration de 5% en cas de respect de l'échéancier.

La MSA a également obtenu des pouvoirs publics la pérennisation du dispositif TO-DE (Travailleurs occasionnels /Demandeurs d'emploi), permettant aux employeurs de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales à l'embauche de travailleurs saisonniers. A compter du 1er mai, le plafond de l'exonération totale de ces cotisations a ainsi été porté de 1,2 à 1,25 SMIC.

Enfin, la MSA prépare la mise en œuvre de la réforme de l'assiette sociale des exploitants. Cette réforme, adoptée dans la loi de financement de la sécurité sociale 2024, et qui sera effective à compter du 1er janvier 2026, permettra le calcul des cotisations et contributions sociales sur une assiette unique et simplifiée, à l'instar du régime salarié, et doit permettre l'augmentation des droits à la retraite des non-salariés agricoles.

Intervention renforcée de l'action sanitaire et sociale : la mise en place du plan anti-crise de la MSA en 2024

Conscient des difficultés éprouvées par le monde agricole, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps dernier l'allocation de plus de 28 millions d'euros, qui sont mobilisés en 2024 pour renforcer les dispositifs et programmes phares de la MSA.

Ce plan anti-crise poursuit 4 objectifs :

- **Renforcer l'accès aux droits et la prévention**, notamment via l'attribution d'aides financières au remplacement, la consolidation du réseau des sentinelles, ou encore la création d'une nouvelle aide au répit administrative. Le détail de ces actions est à retrouver dans le dossier de presse « La MSA agit pour la prévention du mal-être en agriculture » (Annexe 1).
- **Accompagner les transformations de l'emploi agricole et rural,** notamment en accélérant et consolidant la mise en œuvre du programme Inclusion & Ruralité, visant à développer l'insertion par l'activité économique agricole et de l'alimentation en zone rurale.
- **Consolider le lien social sur les territoires ruraux,** en accélérant la montée en charge des programmes phares de la MSA, tels que « Grandir en milieu rural » à destination des jeunes ruraux, ou « Bulle d'Air », service de répit à domicile destiné aux aidants familiaux.
- **Agir en proximité et répondre à l'urgence sociale ultra marine**, en consolidant les moyens des caisses locales, en outre-mer, pour accompagner les initiatives de terrain les plus innovantes, au plus près des besoins des populations agricoles et rurales.

Au 1er janvier 2023, près de 3,1 millions de personnes sont couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA, soit 1,9 million au régime des salariés agricoles et 1,3 million à celui des non-salariés.

2 – La MSA apporte des solutions concrètes pour simplifier les démarches administratives des actifs agricoles

Suivant son objectif de simplification des démarches administratives de ses adhérents, la MSA mène de nombreux chantiers et rénovations de ses dispositifs. Son objectif : rendre plus accessible et faciliter la gestion de l'activité économique des exploitants et des salariés agricoles.

Au 1er octobre 2024, plusieurs mesures de simplification pour le compte des cotisants MSA ont déjà été réalisées.

Sur le volet des obligations déclaratives, la MSA a déployé de nouveaux dispositifs et a accompagné ses cotisants dans leur prise en main, tels que :

- L'instauration de la déclaration fiscale et sociale unique (UDFS) et d'une procédure de télé-correction, permettant aux exploitants de corriger une ou plusieurs données transmises dans la déclaration déjà réalisée auprès de l'administration fiscale en début d'année.
- Le déploiement du nouveau Tesa simplifié (voir page 5).

Sur le volet de l'offre de service numérique, la MSA a procédé à plusieurs mesures de simplification afin d'alléger le quotidien de ses ressortissants au travers :

- Du déploiement de démarches d'« aller-vers » les exploitants, afin de les soutenir dans leurs démarches à plusieurs moments clés de leur vie professionnelle (installation, arrivée d'un enfant, primo-débiteur (voir page 1), départ à la retraite) ;
- De la suppression du formulaire papier CERFA de demande de mise en place du prélèvement mensuel des cotisations, désormais intégré dans le service en ligne « mes démarches simplifiées » ;
- De la révision de la notice d'accompagnement de la facture de cotisations des non-salariés agricoles.

Sur le volet des droits sociaux, la MSA a défendu et obtenu des pouvoirs publics l'assouplissement des règles de fractionnement du congé paternité et d'accueil de l'enfant des non-salariés agricoles, afin que les nouveaux parents puissent adapter cette période de congé à la réalité de leur activité professionnelle.

D'autres mesures de simplification ont été initiées cette année et continue d'être développées par les équipes de la MSA.

En matière d'accessibilité numérique et de relation de service, la MSA contribue aux chantiers de modernisation :

- Des plateformes et services avec le programme « dîtes-le-nous une fois », visant à réduire le nombre de déclarations effectuées par les particuliers, en permettant à la MSA de mettre leur quotient familial à disposition de l'ensemble des administrations le nécessitant.
- Des parcours usagers, avec la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), pour optimiser la réalisation des démarches des exploitants agricoles dans les domaines de l'embauche de saisonnier ou les déclarations d'affiliation ou cessation.

En matière d'accompagnement des installations, la MSA contribue au développement du projet France services agriculture, mesure phare du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture**,** qui prévoit la création de structures en guichet unique d'où les agriculteurs souhaitant s'installer ou portant un projet de transition écologique pourront accéder aux services de conseils et de formations dont ils ont besoin.

En matière de recouvrement et d'obligations déclaratives, la MSA a engagé plusieurs chantiers dont :

- La refonte du dossier d'affiliation des non-salariés agricoles pour plus de simplicité ;
- La mise en place de mesures destinées à favoriser la compétitivité agricole, comme par exemple le renforcement de la capitalisation du cheptel ou encore l'autorisation du cumul de l'exonération « Jeune Agriculteur » avec d'autres dispositifs d'exonération.

3 – La MSA, actrice des politiques de santé territoriales et de la prévention

La MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste au service de ses adhérents et des populations rurales les plus éloignées des parcours de soins. A ce titre, et dans le cadre de la refonte des dépistages organisés des cancers, elle prend en charge l'envoi de courriers d'invitation et de relance, et mène des actions d'*aller-vers* pour encourager la participation aux dépistages, telles que l'organisation d'entretiens motivationnels et d'un appel à projets national « Coup de Pouce Prévention ».

La mise en œuvre des campagnes de prévention nationales

La MSA souscrit à la volonté des pouvoirs publics et place la prévention au cœur de son action en matière de santé. Dans le cadre des dépistages organisés des cancers (colorectal, sein et col de l'utérus), elle assure l'envoi des courriers d'invitation et de relance à tous ses assurés éligibles.

Au premier semestre 2024, plus d'un million cent mille courriers d'information et d'incitation au dépistage des cancers seront envoyés aux assurés agricoles éligibles à un dépistage.

Des dispositifs d'information et d'éducation à la santé adaptés aux besoins de sa population

En complément de sa participation aux campagnes nationales de dépistages organisés, la MSA déploie des actions d'*aller-vers*, en partenariat avec les professionnels de santé, afin de toucher ses assurés les plus éloignés du système de santé et de les inciter à se faire dépister, tels que :

Les entretiens motivationnels personnalisés

Réalisés par des infirmiers diplômés d'Etat spécifiquement formés, ces entretiens téléphoniques d'une durée d'environ 15 minutes viennent renforcer la campagne d'invitation au dépistage des cancers en ciblant spécifiquement les personnes éligibles n'ayant pas encore été dépistées.
Déployé pour la première fois de manière expérimentale en 2023 dans le cadre du dépistage du cancer colorectal, le dispositif a permis de sensibiliser 3 300 personnes. Il sera reconduit plus largement dès 2024 et étendu au dépistage du cancer du sein dès 2025.

L'Appel à projet « Coup de Pouce Prévention » intègre le dépistage organisé des cancers

Organisé tous les ans, cet appel à projet national permet aux caisses de MSA de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier pour mettre en œuvre des actions prometteuses ou à valeur probante dans le domaine de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale sur leurs territoires.
En 2023, près de 30% des dossiers déposés concernaient la mise en place d'actions portant sur les dépistages organisés des cancers ; près de 90% d'entre eux ont été retenus et ont pu bénéficier d'un financement.

Retrouvez toutes les informations relatives aux dépistages organisés du cancer colorectal, du sein et du col de l'utérus sur msa.fr.

4 – La MSA propose des services adaptés aux besoins des professionnels agricoles : le nouveau Tesa simplifié

Suivant son objectif de simplification des démarches administratives de ses adhérents, besoin exprimé avec force lors de la crise du début d'année, la MSA a lancé depuis le 1er janvier 2024 une nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié. Adaptée à la déclaration des travailleurs saisonniers ou des CDD de 3 mois maximum, cette nouvelle version, élaborée en lien étroit avec un panel d'utilisateurs, possède une interface modernisée, plus simple à utiliser, et permet la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).

Un service qui simplifie toutes les formalités liées à l'embauche

Au moment de l'embauche d'un salarié, le Tesa simplifié permet aux employeurs d'accomplir 11 démarches en une, par le biais d'une déclaration unique, telles que :

- La déclaration préalable à l'embauche ;
- L'édition du contrat de travail, des bulletins de salaire et des documents de fin de contrat (dont l'attestation France Travail) ;
- L'immatriculation du salarié ;
- Le signalement au service de santé au travail ;
- La demande d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (TO-DE) ;
- La gestion déléguée à la MSA de la couverture santé et prévoyance obligatoire de vos travailleurs occasionnels ;
- L'inscription sur le registre unique du personnel (RUP).

Un service qui permet l'édition d'un bulletin de salaire en 2 minutes

Via son aide à la saisie renforcée, l'interface du Tesa simplifié propose à ses utilisateur le pré-remplissage des données déjà connues pour chaque nouvelle saisie. Une simplification des saisies qui entraîne un gain de temps considérable pour les employeurs sur la réalisation de leurs démarches, avec l'édition d'un bulletin de salaire en 2 minutes et d'une déclaration préalable à l'embauche en 3 minutes en moyenne.

Un service sécurisé et facile à utiliser

Le Tesa simplifié permet à la MSA de générer pour le compte des entreprises la déclaration sociale nominative (DSN). L'alimentation mensuelle du flux DSN par la MSA assure le prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et accélère la gestion de leurs droits sociaux.

Depuis son lancement, la nouvelle version du Tesa simplifié a enregistré plus de 490 000 contrats, saisis par près de 51 000 établissements. Près de 596 000 bulletins de paie ont été établis et plus de 168 000 déclarations sociales nominatives ont été envoyées directement depuis le nouveau service.

5 – La MSA mène un accompagnement spécifique des grandes entreprises agricoles

Depuis 2023, la MSA, qui a toujours mené des actions destinées à l'ensemble des employeurs agricoles de plus de 50 salariés, a renforcé son offre de services pour les accompagner en déployant un dispositif ambitieux proposant des solutions pour faciliter leurs démarches administratives et des réponses pour répondre aux enjeux relatifs à leur activité.

Une offre de services de l'embauche au départ en retraite

La MSA a mis en place une offre de services pour accompagner les grandes entreprises agricoles et leur apporter des réponses adaptées à leur besoin. Au travers de ses actions pro-actives, le réseau MSA les informe sur certaines thématiques relatives à leur activité : ressources humaines, droit social, santé-sécurité au travail.

Pourquoi une offre de services pour les grandes entreprises ?

La MSA a souhaité enrichir son offre de services adaptée pour les grandes entreprises conformément aux ambitions de son projet stratégique MSA 2025 et en lien avec les engagements fixés entre l'Etat et le régime agricole, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion. Ces grands employeurs agricoles regroupent 40% des salariés agricoles. L'offre de services alors proposée par la MSA s'appuie sur :

- Un réseau de référents « entreprises » dans chaque MSA, soutenu par une équipe nationale ;
- Une offre de services commune à l'ensemble des caisses de MSA ;
- Des offres complémentaires mises en place localement en fonction du profil, des attentes et des besoins spécifiques à chaque caisse.

Les événements organisés par la MSA en 2023

- Une semaine événementielle sur toute la France

Sur le thème de la gestion des indemnités journalières, l'événement a permis de rencontrer 43 entreprises et a rassemblé près de 1 000 professionnels du 20 au 24 novembre 2023.

- Des rencontres locales partout en France

Tout au long de l'année 2023, les 35 caisses de MSA ont rencontré en moyenne 5 à 6 représentants d'entreprises agricoles situées sur leur territoire.

- Des rencontres nationales

Des rencontres se sont tenues avec des représentants nationaux d'acteurs majeurs de l'agriculture : La Coopération Agricole, l'UNEP, Crédit Agricole, Cerfrance, AgirAgri…

En 2024, de nouvelles actions sont menées à destination des grands employeurs agricoles

La MSA continue sur sa lancée et propose de nouvelles actions construites à partir des demandes et des besoins des grandes entreprises, et de l'actualité :

- 3 webinaires consacrés à la réforme des retraites en mars, à la DSN en juin, et à la santé et à la sécurité au travail en novembre ;
- 4 à 6 rencontres par caisses de MSA.

6 – La MSA, opératrice, porteuse et animatrice du réseau des France services

Partenaire depuis 2019 de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la MSA est signataire de l'accord cadre national France services, dont l'objectif est de lutter contre les déserts administratifs en développant l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. A travers ce partenariat, la MSA permet à ses adhérents d'être accompagnés dans leurs démarches sur l'ensemble du réseau France Services en complément de sa propre implantation territoriale.

La MSA participe au programme France services à trois niveaux d'action, en tant qu'opératrice, porteuse, et animatrice du programme.

En sa qualité d'opératrice, la MSA contribue au financement du programme. Elle participe également à son pilotage, et à la formation initiale et continue des conseillers France services.

En sa qualité de porteuse de projets, la MSA déploie elle-même des structures France services sur le territoire.

En sa qualité d'animatrice, la MSA charge ses agents d'animer la politique publique aux côtés des référents préfectoraux dans le cadre d'une activité à temps plein, et ce dans 10 départements.

Les France services MSA en chiffres

Au 31 mai 2024, la MSA porte ou co-porte 83 structures labélisées, localisées en agences MSA (23%), dans des locaux publics tels que des mairies ou sous-préfectures (54%), dans des locaux itinérants (13%) afin d'aller au plus près des usagers, et sous forme de bus France services (10%).

27 France Services portées (ou co-portées) par la MSA sont classées dans les 5 premières places dans leur département en fonction du nombre d'actes réalisés. 5 d'entre elles sont premières de ce classement.

En 2023, les structures France services de la MSA ont permis la réalisation de plus de 321 000 actes sur tout le territoire, représentant une hausse de plus de 27% par rapport à 2022.

78% des actes réalisés dans ses structures concernaient des partenaires nationaux. Cette proportion illustre notamment le savoir-faire des agents MSA qui, grâce à leur expertise dans un régime de protection sociale de deux régimes différents (salariés et non-salariés), peuvent orienter les visiteurs peu importe leur régime d'affiliation.

7 – La MSA développe une offre de services en économie sociale et solidaire

Dans le prolongement de sa mission de service public en tant que deuxième régime de protection sociale en France, la MSA développe depuis plus de trente ans une offre de services dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Regroupant un grand nombre d'associations, elle propose des prestations ouvertes à tous les publics dans de nombreux domaines (services à la personne, formation professionnelle, insertion, etc.).

Les structures nationales de l'offre de services du Groupe MSA sont pilotées par la Fédération nationale de l'offre de services (FNOS - www.services-msa.fr), dont le rôle est de promouvoir et coordonner la politique générale de développement de cette offre en fonction des besoins exprimés sur les territoires.

A ce titre, la FNOS anime et accompagne ce réseau composé de 5 associations :

- Le réseau AVMA (Association de Vacances de la Mutualité Agricole). Inscrit dans une démarche de tourisme social et solidaire, le réseau de villages vacances facilite l'accès aux vacances pour tous. www.avma-vacances.fr
- Le réseau Laser Emploi. Visant à promouvoir l'accès à l'emploi et aux services sur les territoires ruraux, il regroupe des structures d'insertion par l'activité professionnelle et des organismes de services à la personne. www.laser-emploi.fr
- Le réseau MARPA (Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie). Résidences retraite à taille humaine, les MARPA proposent aux retraités des territoires ruraux un cadre de vie « comme à la maison » dans des logements adaptés, et de bénéficier de services d'accompagnement dédiés. www.marpa.fr
- Présence Verte. Pionnière de la téléassistance en France, Présence Verte soutient des personnes isolées ou en situation de fragilité face aux accidents du quotidien. Elle permet d'apporter à tous ceux qui en ont un besoin de disposer d'un service d'aide et d'écoute 24h/24 et 7j/7. www.presenceverte.fr
- Solidel. Ayant pour vocation de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie, l'association réunit un ensemble d'organismes gestionnaires d'établissements pour adultes en situation de handicap dont les activités sont majoritairement de nature agricole. www.solidel.fr

L'offre de services de la MSA en chiffres

- 204 MARPA sur l'ensemble du territoire, et 70 projets de création en cours

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore